

 **11<sup>e</sup> PROGRAMME** d'intervention **révisé**

# L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide **LES AGRICULTEURS**



DÉCEMBRE 2021





## Lutter contre les pollutions d'origine agricole passe par le développement de systèmes de production (assolements et autres pratiques) réduisant ou supprimant les apports de polluants diffus agricoles dans le milieu aquatique.

L'agence de l'eau ciblera prioritairement son action sur :

- **les aires d'alimentation des captages dégradés**, sensibles ou stratégiques vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Cette action associera collectivités et professionnels agricoles.
- **les zones d'actions prioritaires (ZAP)** fortement concernées par les pollutions agricoles, avec notamment une forte présence de pesticides. Ces secteurs sensibles sont ciblés au cas par cas sur la base d'un état des lieux (carte disponible sur le site internet [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)).






Les actions aidées devront être conformes aux règles communautaires d'encadrement (programmes de développement rural régionaux (PDRR), règlements d'exemption notamment).

Les actions soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 11<sup>e</sup> programme auront vocation à accompagner l'innovation des territoires et des acteurs en matière de gestion de l'eau.



# AIDES

accordées par l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

INTERVENTIONS	TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE
<b>Études</b> (définition, évaluation et suivi nécessaire à la mise en œuvre du projet) Prestations externalisées Prestations réalisées en régie	<b>70%</b> <b>350 € TTC/jour</b>
<b>1 EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE</b>	<b>40%</b> <i>soumis à condition</i>
<b>EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES</b> Acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de pesticides (bineuse, système de guidage, herse étrille...)	<b>40%</b>
<b>2</b> Réduction des transferts en système irrigué (matériel lié au pilotage et à la régulation)	<b>30%</b>
Spécifiquement sur les aires d'alimentation de captages, acquisition de matériels de gestion de l'herbe (entretien, récolte, séchage et stockage de l'herbe)	 <b>40%</b> <i>Mesures prises en charge par l'agence de l'eau</i> <b>jusqu'à 100%</b>
<b>3 EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE SYSTÈMES ET D'ASSOLEMENTS</b> Mesures agro-environnementales (remise en herbe, agriculture biologique)	 <b>80%</b> <i>étude préalable nécessaire</i>
<b>4</b> Dans les zones de captages, gestion foncière (acquisition, échange, obligation réelle environnementale...)	 <b>40 à 80%</b> <i>étude préalable nécessaire</i>
<b>5</b> Dans les zones de captages, aide aux projets de filières agricoles (émergence d'un label...)	 <b>40%</b> <i>étude préalable nécessaire</i>
<b>6 EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES TRANSFERTS DE POLLUTION VERS LA RESSOURCE EN EAU (PCAE*)</b> Mise en place d'une zone de filtration naturelle (dispositifs de remédiation, zone tampon)	 <b>50%</b>
<b>7 EN FAVEUR DE L'ANIMATION</b>	<b>50%</b>

\*PCAE : Plan compétitivité et adaptation des exploitations



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



# 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention **révisé**

## Une ambition à la hauteur des territoires

### Dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention révisé, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides  
et de l'action territoriale :

**03 87 34 46 96**

**03 87 34 47 04**

Pour formaliser votre demande  
d'aide ou suivre vos dossiers :  
**<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>**

N° vert : **0800 710 325**

L'ensemble des  
documents constitutifs  
du 11<sup>e</sup> programme  
(document intégral,  
synthèse, délibérations...)  
sont accessibles sur le  
site internet  
**[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)**